— Identify themselves properly when using any Internet service;

— be careful how they represent themselves, as any activity on the Internet can be interpreted as DFAIT opinion or policy;

— be aware that a "footprint" is left at each site visited, and is recorded and monitored by sites and servers across the Internet for marketing and billing purposes, and can be traced back to the individual user;

— be aware that to protect its reputation and guard against abuse, the Department can monitor Internet traffic (as it can monitor e-mail traffic).

9. The information stored, accessed and transferred through the Internet is subject to copyright and other laws relating to intellectual property. Users must respect the copyrights claimed to all data, information, images and software. In case of doubt, consult the InfoCentre.

10. Users are expected to protect the safety of SIGNET and the security and integrity of the Department's information. In particular, users must:

— always virus scan electronic files, documents and media containing anything imported from the Internet;

— not share network or system passwords with anyone, and take every precaution to protect their individual accounts;

— use only approved commercial software programs for Internet access.

11. Users are expected to exercise common sense and good judgment at all times. **The following are examples of unacceptable behaviour and inappropriate conduct:**

— use of DFAIT Internet facilities for personal gain;

— use of Internet facilities for commercial activities such as the unsolicited distribution of advertising material;

— s'identifier comme il convient quand ils utilisent un service de l'Internet;

— veiller à l'impression qu'ils donnent, car toutes les activités sur l'Internet peuvent être interprétées comme étant la politique ou l'opinion du MAECI;

— savoir qu'une «empreinte» est laissée à chaque site visité, qu'elle est enregistrée et surveillée par les sites et les serveurs dans tout l'Internet, à des fins de commercialisation et de facturation, et qu'il est possible de remonter à l'utilisateur;

— être informés que pour préserver sa réputation et se protéger contre les abus, le Ministère peut surveiller le trafic sur l'Internet (comme il peut le faire pour le courrier électronique).

9. L'information qui a été stockée, à laquelle on peut accéder et que l'on peut transférer par l'intermédiaire de l'Internet est assujettie au droit d'auteur et à d'autres lois concernant la propriété intellectuelle. Les utilisateurs doivent respecter les droits d'auteurs pour tous les logiciels, les données, les renseignements et les images. En cas de doute, ils peuvent consulter l'InfoCentre du Ministère.

10. On s'attend à ce que les utilisateurs protègent la sécurité et l'intégrité du SIGNET et des renseignements du Ministère. En particulier, ils doivent :

— passer toujours au programme de détection de virus les fichiers électroniques, les documents et les médias contenant des données importées de l'Internet;

— ne communiquer à personne les mots de passe du réseau ou du système et prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger leurs comptes individuels;

— n'utiliser que les programmes commerciaux approuvés pour accéder à l'Internet.

11. On s'attend à ce que les utilisateurs fassent toujours preuve de bon sens et de discernement. **Voici des exemples de conduite inacceptable et inappropriée :**

— utiliser les installations Internet du MAECI pour se procurer des avantages personnels;

— avoir recours aux installations Internet à des fins commerciales, comme la distribution de documents publicitaires non sollicités;